



HAL
open science

Désenclaver le Piémont-Savoie : les aspirations maritimes d'un État montagnard

Alexandre Ruelle

► **To cite this version:**

Alexandre Ruelle. Désenclaver le Piémont-Savoie : les aspirations maritimes d'un État montagnard. Rives Méditerranéennes, 2019, Imperium, imperii. La Méditerranée, forge de l'Empire, 58, pp.153-171. <10.4000/rives.6463>. <hal-03648728>

HAL Id: hal-03648728

<https://hal.science/hal-03648728v1>

Submitted on 21 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

DÉSENCLAVER LE PIÉMONT-SAVOIE : LES ASPIRATIONS MARITIMES D'UN ÉTAT MONTAGNARD

Alexandre Ruelle

M.M.S.H. | « Rives méditerranéennes »

2019/1 n° 58 | pages 153 à 171

ISSN 2103-4001

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-rives-mediterraneennes1-2019-1-page-153.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour M.M.S.H..

© M.M.S.H.. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Désenclaver le Piémont-Savoie : les aspirations maritimes d'un État montagnard

Opening up Piedmont-Savoy : The maritime aspirations of a mountain state

Alexandre Ruelle



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/6463>

DOI : 10.4000/rives.6463

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 15 avril 2019

Pagination : 153-171

ISBN : 979-10-320-0213-1

ISSN : 2103-4001

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

Référence électronique

Alexandre Ruelle, « Désenclaver le Piémont-Savoie : les aspirations maritimes d'un État montagnard », *Rives méditerranéennes* [En ligne], 58 | 2019, mis en ligne le 01 janvier 2021, consulté le 10 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/rives/6463> ; DOI : 10.4000/rives.6463

© Tous droits réservés

Désenclaver le Piémont-Savoie

Les aspirations maritimes d'un État montagnard

Alexandre Ruelle

Université de Cergy-Pontoise, Laboratoire AGORA (EA 7392)

Résumé : Pendant près d'un millénaire, la maison de Savoie règne sur un État alpin s'ouvrant sur le grand large, entre l'acquisition de Nice en 1388 et celle de la Ligurie en 1815. En effet, la mer joue un rôle important dans l'ascension de cette dynastie aux ambitions méditerranéennes que les historiens évoquent rarement, voire ignorent. Ainsi, elle semble étrangère à son destin, bien que les Savoie soient à la tête d'une puissance maritime au début du XIX^e siècle. Cet article reconsidère la place périphérique de la Méditerranée dans la construction territoriale d'une monarchie composite dirigée par une dynastie connue comme alpine mais qui, en réalité, est tout autant méditerranéenne.

Abstract: For nearly a millennium, the House of Savoy reigned over an alpine state opening onto the sea, from the acquisition of Nice in 1388 to the acquisition of Liguria in 1815. Indeed, the sea played an important role in the rise of this dynasty with Mediterranean ambitions, something that historians rarely mention, or even ignore. Thus, it seemed foreign to its destiny, even though the House of Savoy was at the helm of a maritime power in the early nineteenth century. This article reconsiders the peripheral position of the Mediterranean in the territorial construction of a composite monarchy directed by an Alpine dynasty which, in reality, was also Mediterranean.

Riassunto: Per quasi un millennio, la Casa di Savoia regna su uno stato alpino che si apre sul mare, dell'acquisizione di Nizza nel 1388 a quella della Liguria nel 1815. In effetti, il mare svolge un ruolo importante nell'ascesa di questa dinastia con ambizioni mediterranee che gli storici raramente evocano o ignorano. Sembra estraneo al suo destino, sebbene i Savoia siano alla testa di un potere marittimo all'inizio del XIX^o secolo. Questo articolo riconsidera la posizione periferica del del mare nella costruzione territoriale di una monarchia composta diretta da una dinastia alpina che, in realtà, è altrettanto mediterranea.

Mots-clés : maison de Savoie, Piémont-Savoie, Méditerranée, puissance maritime, guerre, comté de Nice, Gênes, Sardaigne, Monaco.

Keywords: House of Savoy, Piedmont-Savoy, Mediterranean, maritime power, war, County of Nice, Genoa, Sardinia, Monaco.

Parole chiave: casa Savoia, Piemonte-Savoia, Mediterraneo, potere marittimo, guerra, Contea di Nizza, Genova, Sardegna, Monaco.

Apparue au cœur des Alpes occidentales aux environs de l'An mil, la maison de Savoie règne pendant près d'un millénaire sur un État montagnard s'étendant peu à peu dans la plaine du Pô, entre la chaîne alpine et le golfe de Gênes. Une fois la haute montagne sous son contrôle avec l'acquisition des cols du Petit-Saint-Bernard et du Mont-Cenis au milieu du XI^e siècle, elle se lance à la conquête des plaines savoyardes, niçoises et piémontaises. L'année 1388 marque une étape décisive dans cette politique territoriale : Amédée VII obtient du comte de Provence la vallée de l'Ubaye, ainsi que les vigueries de Nice, Puget-Théniers et Lantosque¹ qui constituent désormais le comté de Nice, espace démembré de la Provence et marqué par la souveraineté savoyarde². Auparavant en marge du monde méditerranéen³, Nice devient le centre économique de la Savoie médiévale dont le développement s'accélère grâce à ce premier accès à la mer. Les échanges s'intensifient, et le comté tend à s'imposer comme un relais entre la Méditerranée et les Alpes. Certes, le contrôle du commerce régional échappe à Amédée VII et à ses successeurs, incapables d'élargir ce « ridicule bout de rivage⁴ » selon l'expression de Fernand Braudel. Les ducs gardent un rapport lointain avec la mer mais portent un intérêt précoce au désenclavement de leurs États de haute montagne.

À l'époque moderne, la Méditerranée devient un espace géostratégique au sein duquel la maison de Savoie essaie de s'intégrer pour s'affirmer sur la scène internationale : ceignant la couronne de Sicile en 1713 puis celle de Sardaigne en 1720, la dynastie dirige une monarchie composite entre les Alpes et la Méditerranée, qui tend enfin à s'imposer comme une puissance maritime parachevée lors de l'unité italienne. Pourtant, en dépit de quelques travaux, ses ambitions méditerranéennes sont souvent ignorées : ses expériences politiques sicilienne et sarde restent largement méconnues ; la mer apparaît de façon systématique comme étrangère à son destin, sans doute parce qu'elle ne dispose d'aucune flotte et que le succès de sa politique alpine éclipse ses échecs en Ligurie jusqu'au début du

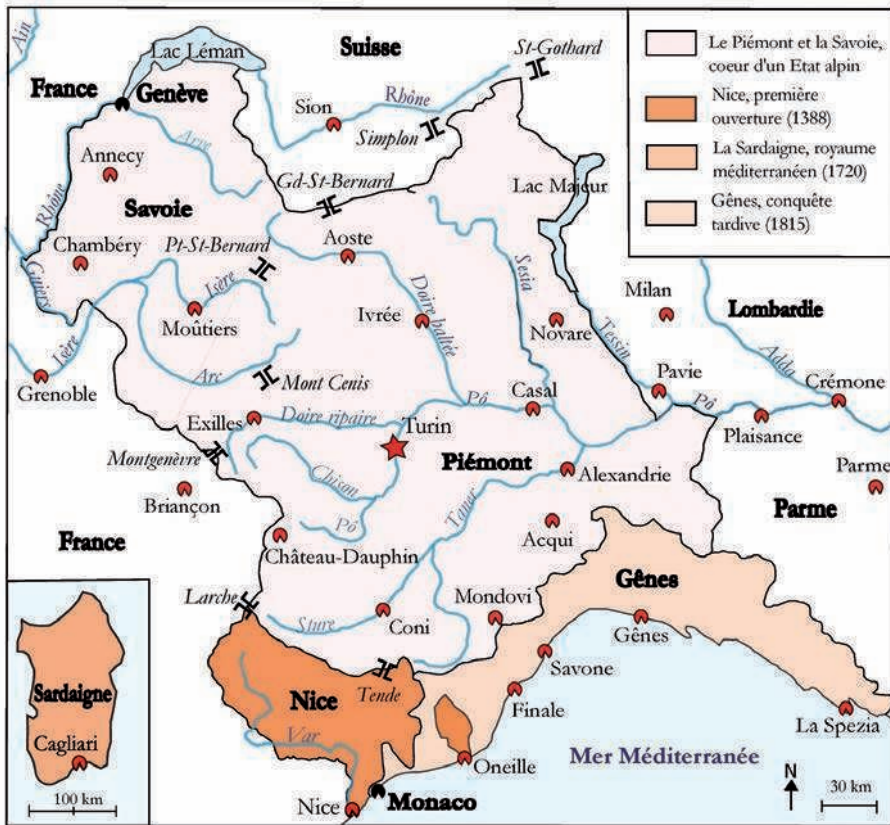
1 Sur l'acquisition de Nice : 1388, *la dédition de Nice à la Savoie*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990 ; Michel Bottin, *Du Var aux Alpes : le Comté de Nice entre deux frontières. 1388-1860*, *Nice historique*, n° 3, 1988, p. 101-110 ; Jean-Marc Giaume, Jérôme Magail, *Le Comté de Nice. De la Savoie à l'Europe. Identité, mémoire et devenir*, Nice, Serre, 2006.

2 Hervé Barelli, Le comté de Nice, dénomination d'un espace symbolique, in *Du comté de Nice aux Alpes-Maritimes, les représentations d'un espace politique et culturel dans l'histoire*, Nice, Serre, 2000, p. 23-47. Bruno Berthier précise que les Savoie ont « vampirisé » l'histoire de ce comté qui n'existe qu'à travers la leur (Bruno Berthier, *Nice : terra incognita*, in *Ibid.*, p. 105-106).

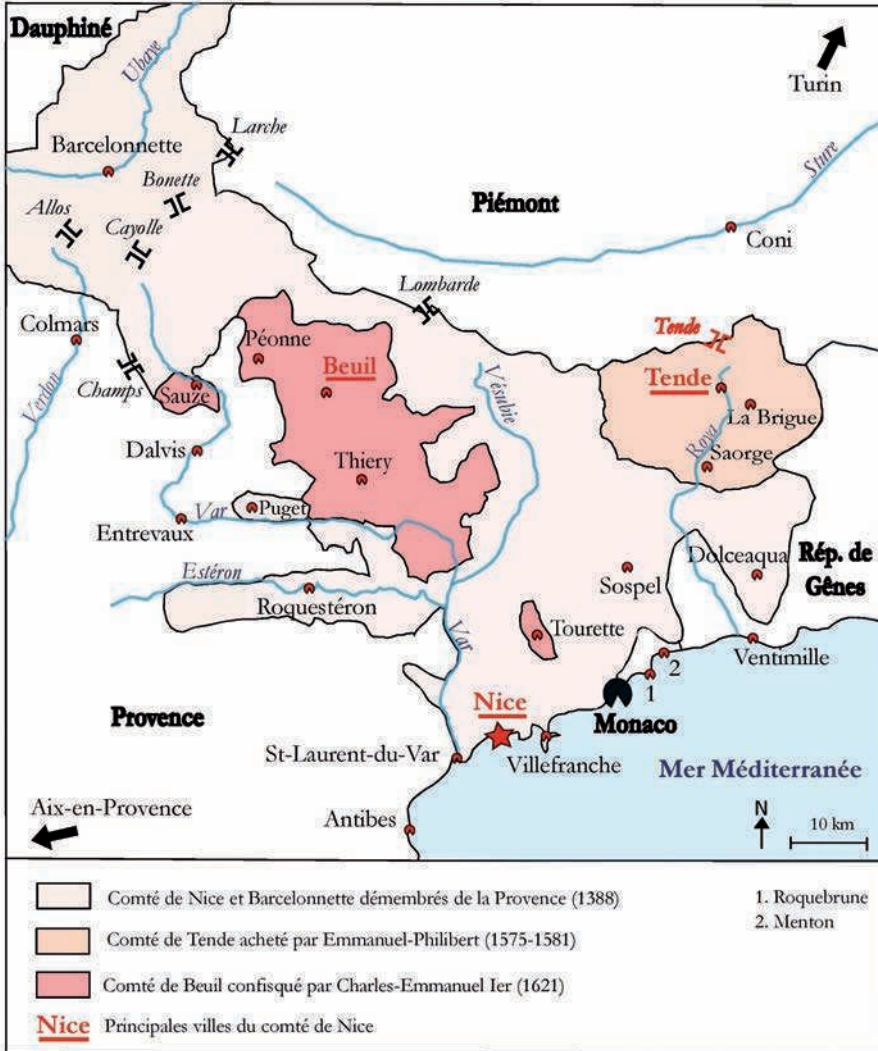
3 Rémy Gasiglia, Essai d'analyse géostratégique de l'histoire du comté de Nice, *Nice historique*, 1988, n° 3, p. 111-118, p. 111.

4 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, [1949], vol.1, Paris, Colin, 1990, p. 96.

XIX^e siècle. Il convient ainsi de reconsidérer la place périphérique de la Méditerranée dans son projet territorial : la conquête du grand large devient, au même titre que celle des Alpes, un pré-requis indispensable à l'affirmation de cette maison de second rang comme puissance européenne. S'inscrivant dans le temps long, cette analyse géopolitique revient étape par étape sur les aspirations maritimes du Piémont-Savoie afin d'apporter un regard nouveau sur une dynastie connue comme alpine mais qui, en réalité, est tout autant méditerranéenne.



Carte 1 : Un État alpin qui s'ouvre progressivement sur la mer



Carte 2 : Le comté de Nice, espace en construction (1575-1621)

LE COMTÉ DE NICE, ESPACE MÉDITERRANÉEN EN CONSTRUCTION (1575-1621)

Entre montagnes et mer, le comté de Nice est longtemps délaissé par les ducs de Savoie. Ceux-ci s’y intéressent d’abord pour des raisons commerciales. Avec l’acquisition de Tende et de Bueil, le territoire niçois se construit progressivement – voir carte 2 – et replace temporairement la Méditerranée au cœur de leur projet territorial.

L'achat de Tende, passerelle entre les Alpes et la mer (1575-1581)

Enclavé dans le Mercantour au Nord de Nice, le comté de Tende constitue un dense massif montagneux aux mains des Lascaris, cousins des Savoie. Son principal atout repose sur son col, l'un des derniers grands passages alpins échappant aux ducs qui le convoitent pour renforcer la communication entre leur capitale Turin et la mer.

Ce col focalise l'attention d'Emmanuel-Philibert qui fait réaménager le port de Nice-Villefranche pour détourner vers celui-ci une partie du commerce méditerranéen dominé par Venise et les Ottomans⁵. À la mort du comte Honoré de Tende, le duc revendique ce comté au nom de l'héritage d'Anne Lascaris, défunte femme de René de Savoie, fils bâtard d'un de ses ancêtres. Puis, il profite des discordes familiales entre les deux héritiers⁶, Renée et Honorat de Savoie, issus de mariages entre les Lascaris et sa propre lignée, pour ouvrir des négociations diplomatiques avec chacun d'eux. Le 7 février 1575, il signe un premier accord de vente avec Renée⁷. Mais Honorat s'en plaint auprès du roi de France, réclame justice⁸, et envoie sa fille Henriette à la cour de Turin pour trouver un nouveau compromis⁹. Le 10 avril, il obtient du duc une convention par laquelle il renonce à Tende, ainsi qu'à la seigneurie piémontaise d'Oneille et de Maro, enclavée en Ligurie et prolongeant la façade maritime niçoise¹⁰. Cependant, Emmanuel-Philibert ne peut prendre possession de Tende sans l'accord de la comtesse Henriette de Savoie-Villars, fille d'Honorat. Celle-ci s'y résout finalement le 21 octobre 1579¹¹, et le duc investit le comté deux ans plus tard¹².

5 Pietro Egidi, *Emmanuel Filiberto, duc di Savoia, 1559-1580*, vol. 2, Turin, Paravia, 1928, p. 127.

6 Sur ces querelles familiales, Henri de Panisse-Passis, *Les comtes de Tende de la maison de Savoie*, Paris, Firmin-Didot, 1889, p. 149-165 ; Thierry Couzin, L'autre comté de Nice. Tende d'après l'inventaire du Fonds Paesi de l'Archivio di Corte de Turin (XII^e-XVIII^e siècles), *Recherches Régionales*, 2009, p. 7-18.

7 Archives départementales des Alpes-Maritimes [ADAM], Nizza e contado [Ni], mazzo [m.] 52, fascicolo [fasc.] 14, *Procuration de Renée de Tende pour vendre à Emmanuel-Philibert le comté de Tende, 7 février 1575*.

8 ADAM, Ni, m. 52, fasc. 15, *Supplique d'Honorat de Savoie au duc pour obtenir Nice, 26 février 1575*.

9 *Ibid.*, fasc. 19, *Propositions d'Henriette au duc de Savoie pour la vente du comté de Tende, 5 mars 1575*.

10 *Ibid.*, fasc. 21, *Convention entre Emmanuel-Philibert et Honorat pour la cession de Tende, 10 avril 1575*.

11 Archives départementales de Savoie [ADS], C 642, *Echange entre Emmanuel-Philibert et Henriette qui cède Maro et Tende, 21 octobre 1579*.

12 ADAM, Ni, m. 53, fasc. 3, *Actes pour la cession de Tende au duc, par Henriette de Savoie, 21 novembre 1581*.

L'achat de ce territoire est un véritable atout : cette troisième porte alpine aux mains des Savoie assure la communication entre Nice et Turin. Les échanges économiques avec la Méditerranée s'intensifient et le riche commerce du sel niçois irrigue l'ensemble de l'ancienne Lotharingie. Réaménagé par l'ingénieur Bottino en 1593¹³, le col de Tende fait du Piémont-Savoie la principale route des marchandises importées par mer au grand dam des grands ports de la région, Marseille et de Gênes. Cette acquisition est donc capitale pour une maison qui cherche à ouvrir son duché sur la mer. La construction du comté de Nice s'achève par la confiscation des domaines de la famille de Beuil.

La confiscation de Beuil parfait le territoire niçois (1621)

Au début du XVII^e siècle, les élites niçoises conservent une certaine autonomie vis-à-vis de la cour turinoise. Or, Charles-Emmanuel I^{er} entend régner en souverain sur tous ses États. Il confisque le comté de Beuil, principal fief de la région, à la suite d'un différend avec un de ses vassaux félons : Annibal Grimaldi, dernier grand seigneur niçois et gouverneur de Nice, charge monopolisée par sa famille, qui se déclare « souverain¹⁴ » et conteste l'autorité du jeune duc.

Depuis 1591, les tensions entre Annibal et Charles-Emmanuel I^{er} se cristallisent, puis elles éclatent en 1613-1614 lorsque le duc renforce son influence dans le comté : il fait de Nice un port franc afin de concurrencer ses voisins génois et provençaux, et y instaure un Sénat souverain afin de museler les aspirations indépendantistes du comte¹⁵. Ce dernier profite de révoltes antifiscales pour refuser de se soumettre au Sénat¹⁶. Le duc le fait alors séquestrer à Nice et le destitue de la charge de gouverneur au profit des Lascaris. Pour préserver ses possessions personnelles, Annibal se lance dans une périlleuse « politique de bascule » en s'alliant tantôt avec la France, tantôt avec l'Espagne. Dès novembre 1614, il obtient la protection de Louis XIII¹⁷. Puis, il ouvre des négociations avec le prince de Monaco¹⁸, vassal espagnol, et avec Pierre de Tolède, gouverneur de Milan : à l'été 1616, il s'engage à tenir le comté de Nice en tant que gouverneur

13 Jean-Bernard Lacroix, Hélène Cavalié, Jérôme Bracq, dir., *Le comté de Nice et la maison royale de Savoie*, catalogue de l'exposition des ADAM d'octobre 2010-mai 2011, Milan, Silvana, 2010, p. 97.

14 *Id.*

15 Se référer aux patentes de Charles-Emmanuel I^{er} des 8 et 17 mars 1614 (ADAM, 1B, 162).

16 Jean-Bernard Lacroix, Hélène Cavalié, Jérôme Bracq, dir., *Le comté de Nice...*, *op. cit.*, p. 97.

17 Adam, Ni, m. 28, fasc. 4, *Patentes de Louis XIII pour la protection de Beuil*, Paris, 14 novembre 1614.

18 *Ibid.*, m. 27, fasc. 31, *Rilazione uera della negotiatione dal Boglio con li ministri di Spagna*, f° 1r.

du roi d'Espagne¹⁹. Cet acte est perçu d'un mauvais œil à Paris, tandis que le duc de Savoie l'accuse de félonie et s'apprête ainsi à confisquer le dernier grand fief niçois échappant à son autorité et à parfaire la cohésion territoriale du comté. Sans soutien extérieur, Annibal est exécuté le 9 janvier 1621 et ses successeurs perdent tous leurs biens. Regardant au-delà des sommets piémontais, Charles-Emmanuel I^{er} annexe l'ultime enclave niçoise et contrôle davantage le commerce régional. Son destin méditerranéen se précise.

Jusqu'au début du xvii^e siècle, les Savoie regardent sporadiquement vers la mer à des fins commerciales. Leur politique méditerranéenne s'est résumée pour l'instant à la consolidation de l'espace niçois, qui relie désormais Turin aux rivages, mais reste en périphérie d'un État alpin encore superficiellement ouvert sur le grand large. La construction du comté de Nice achevée, la conquête de la Ligurie devient le fil conducteur de leur action.

De vaines tentatives d'expansion en Ligurie (1624-1673)

Entre 1589 et 1592, l'aventure provençale de Charles-Emmanuel I^{er}²⁰ amorce une première expansion vers la mer, sporadiquement poursuivie avec les tentatives de conquête de la Ligurie au xvii^e siècle. Cette fois, les motifs sont tout autant politiques que commerciaux : si Emmanuel-Philibert souhaitait bâtir un État maritime autour des ports de Gênes et de Savone²¹, ses successeurs recherchent de nouveaux débouchés économiques et projettent d'agrandir leur duché afin de l'ériger en royaume. En 1625 et en 1672, la Ligurie est ainsi l'enjeu de deux courtes guerres dans lesquelles la France soutient plus ou moins les Savoie.

La guerre prématurée de 1625

Dès le début du siècle, les tensions avec les Génois s'exacerbent car ces derniers envahissent souvent l'enclave piémontaise d'Oneille. Charles-Emmanuel I^{er} cherche d'abord à profiter des divisions internes de la république et suscite

19 *Ibid.*, *Capitulazione fra Don Pedro de Toledo e Anibale Grimaldo*, Milano, 18 di agosto 1616, f° 1r.

20 Sur ce sujet, Fabrice Micallef, *Un désordre européen. La compétition internationale autours des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, 455 p. ; *Ibid.*, Charles-Emmanuel de Savoie, les Alpes et la Provence : les aléas d'un apprentissage géostratégique (1582-1596), in Stéphane Gal, Laurent Perrillat, dir., *La Maison de Savoie et les Alpes : emprise, innovation, identification (xv^e-xix^e siècle)*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2015, p. 245-260.

21 Paolo Calcagno, *Occupare una città in antico regime : Savone nelle carte dei funzionari sabaudi durante la guerra di successione austriaca*, *Mediterranea. Ricerche storiche*, n° 24, 2012, p. 81-110.

plusieurs conspirations²². Puis, il s'allie à Richelieu pour revendiquer Zuccarel, petit marquisat sur la route du sel menant à Savone, qu'il considère comme une dépendance d'Oneille²³, ce que les autorités génoises réfutent²⁴. Dans ce contexte, le 22 octobre 1624, il signe avec le maréchal de Lesdiguières, connétable de France, le traité de Suse prévoyant une attaque commune contre la république²⁵, et déclare la guerre à celle-ci dans le but de lui arracher Zuccarel, mais aussi Gênes et Savone. S'ouvrir sur la Méditerranée repasse provisoirement au centre de ses préoccupations.

En mars 1625, l'armée franco-piémontaise se met en marche. Les premières opérations se déroulent sans encombre mais, l'expédition piétine à cause de fortes pluies²⁶, et parce que le duc de Savoie désapprouve les décisions des généraux français²⁷. En outre, en juin, des renforts espagnols envoyés depuis Barcelone débarquent à Gênes et repoussent les assaillants²⁸. Plus grave, le soutien français se révèle décevant : les revers se succèdent car Richelieu ne voit là qu'une occasion de s'emparer de ce port, tête de pont pour les soldats espagnols en Italie du Nord, et de faire diversion pour occuper la Valteline²⁹ – celle-ci est une partie essentielle du *camino español*³⁰ reliant le Milanais aux Pays-Bas en révolte. En fait, il considère la Ligurie comme un théâtre d'opération secondaire permettant d'« intimider³¹ » Madrid, et estime que la France n'est pas prête à une grande guerre, ni moralement, ni matériellement : selon son *Testament politique*, elle ne

22 Diego Pizzorno, Il cannone e l'eversione. La minaccia sabauda nei primi tre decenni del Seicento, in Giovanni Assereto, Carlo Bitossi, Pierpaolo Merlin, dir., *Genova-Torino. Quattro secoli d'incontri e scontri, nel bicentenario dell'annessione della Liguria al regno di Sardegna*, Gênes, Società ligure di Storia Patria, 2015, p. 99-119.

23 Bibliothèque Nationale [BN], Dupuy, 45, *Lettre du Duc de Savoie à la république de Gênes, 1624*, f° 195r.

24 *Ibid.*, *Réponse de Gênes à la lettre de Charles-Emmanuel I^{er}, 1624*, f° 195r./v.

25 *Propositions lors de la conférence de Suze, 20-22 octobre*, in Comte Douglas, Joseph Roman, *Actes et correspondances du connétable de Lesdiguières*, vol. 2, Grenoble, Edouard Allier, 1881, p. 397-399.

26 Jacques Humbert, *Le Maréchal de Créquy, gendre de Lesdiguières (1573-1638)*, Paris, Hachette, 1962, p. 109.

27 Alexandre de Saluces, *Histoire militaire du Piémont*, vol. 4, Turin, Pierre Joseph Pic, 1818, p. 245-247.

28 Carlo Bitossi, Guerre et Paix. La République de Gênes et le Duché de Savoie, 1625-1663, in Guiliano Ferretti, dir., *Christine de France et son siècle*, Paris, PUF, n° 262, 2014, p. 44-45.

29 Alexandre Ruelle, L'art du piège dans la politique de Richelieu : la guerre contre Gênes et la « trahison de Monzon » (1624-1626), in François Pernot, dir., *Le piège dans l'Histoire*, Cahiers d'Agora, n°2, 2019 (sous presse).

30 Geoffrey Parker, *The army of Flanders and the Spanish road (1567-1659) : the logistics of Spanish victory and defeat in the Low Countries' wars*, Londres, Cambridge University Press, 1972.

31 Jacques Humbert, *Le maréchal...*, *op. cit.*, p. 101-102.

peut soutenir que du bout des lèvres les vues du duc et le « garanti[r] de l'oppression des Espagnols³² ». Anticipant la défaite, il refuse d'envoyer des renforts, malgré l'insistance de Charles-Emmanuel I^{er} dont la principale erreur est de faire confiance au cardinal-ministre « prêt à l'avoir comme allié mais non à servir ses objectifs³³ » comme le note Carlo Bitossi.

Embourbé en Ligurie, puis défait militairement, le duc se retrouve isolé sur la scène internationale. En effet, le 5 mars 1626 à Monzon, en Aragon, Richelieu signe sans son consentement la paix avec l'Espagne, coupe court à ses ambitions et prévoit un arbitrage ultérieur pour résoudre ses litiges avec Gênes³⁴. Ce revirement, second piège du cardinal-ministre³⁵, est ressenti comme une humiliation par Charles-Emmanuel I^{er} blessé dans son amour propre pour ne pas avoir été traité en allié. S'agrandir en direction de la Méditerranée reste prématuré à cause de cette absence de réel soutien français. Un demi-siècle plus tard, la situation n'a pas changé.

La guerre de 1672, nouvelle déception de l'alliance française

La guerre de 1672 est la seconde occasion où les ducs de Savoie tentent de s'emparer de Gênes au xvii^e siècle, leur politique méditerranéenne demeurant discontinuée. Charles-Emmanuel II est en mauvais termes avec les autorités génoises, au point qu'entre 1670 et 1672, les tensions se cristallisent³⁶ et engendrent un nouveau conflit. Zuccarel n'est plus le *casus belli*, le duc souhaite cette fois-ci donner une bonne leçon à un voisin qu'il méprise. Pour la seconde fois, la Ligurie passe temporairement au cœur de ses préoccupations.

Au début de juillet 1672, l'armée de Charles-Emmanuel II s'empare de la Pieva, ville génoise frontalière, après un conflit portant sur des droits de pâturage et d'usage de terres entre les communautés de Rezzo et de Cenova³⁷. Comme en 1625, les premiers succès laissent vite place à la débâcle : dès le 22 juillet, le duc réclame au roi de France, son principal allié, des renforts afin de marcher sur Gênes³⁸. En août, il réitère en dépêchant le sieur de Pugny à Paris³⁹.

32 Armand Jean du Plessis de Richelieu, *Testament politique*, éd. par Arnaud Teysier, Paris, Perrin, 2011, p. 44.

33 Carlo Bitossi, *Guerre et Paix...*, *op. cit.*, p. 45.

34 Archives des Affaires étrangères [AAE], Correspondance Politique [CP], Espagne, 14, *Traité de paix de Monzon, 5 mars 1626*, f° 343v./344r.

35 Alexandre Ruelle, *L'art du piège...*, *op. cit.*

36 Se référer à la correspondance entre Turin et Versailles de 1670 à 1672 (AAE, CP, Sardaigne, 61).

37 AAE, CP, Sardaigne, 62, *Lettre de Servien à Pomponne, Turin, 2 Juillet 1672*, f° 276r./v.

38 *Ibid.*, 63, *Mémoire de l'ambassadeur du duc à Pomponne, 22 juillet 1672*, f° 49v./50r.

39 Archivio di Stato di Torino [ASTo], Corte, Materie politiche [MP], Negoziazioni [N.], Genova, m. 3, fasc.7, *Instruction de Charles-Emmanuel II à Pugny, 20 août 1672*.

Mais Louis XIV n'est pas décidé à agir en ce sens, il souhaite consolider son réseau diplomatique italien et sollicite la recherche d'un compromis entre Turin et Gênes⁴⁰. Le duc repousse la proposition d'une suspension d'armes⁴¹, il ne l'accepte qu'à la fin d'octobre⁴². Il est alors proposé que la paix soit signée à Versailles sous l'égide du Roi-Soleil⁴³.

Faute de pouvoir manœuvrer en Ligurie, Charles-Emmanuel II doit renoncer à ses chimères méditerranéennes : le 18 janvier 1673, Louis XIV lui impose un traité favorable de fait à Gênes puisque son article 2 prévoit un retour au *statu quo ante bellum*⁴⁴. Le conflit se clôt prématurément et une profonde amertume règne à la cour de Turin.

S'étendre en direction de la mer s'avère prématuré : après quelques semaines d'opérations, les ducs se retrouvent dans l'incapacité de mener à terme leur projet, faute d'un soutien militaire français. Ces deux conflits débouchent sur un lourd échec ressenti comme une véritable humiliation. Ce n'est qu'au début du siècle suivant que le destin méditerranéen des Savoie se concrétise lors du congrès d'Utrecht, moment unique dans leur histoire.

LA MÉDITERRANÉE, CŒUR DE LA ROYAUTÉ DES SAVOIE (1712-1720)⁴⁵

Dans les années 1710, la Méditerranée est, pour la première fois, au cœur de la construction du Piémont-Savoie : l'obtention d'un royaume insulaire, la Sicile espagnole bien vite troquée contre la Sardaigne, élève enfin les ducs à la royauté. Cette fois-ci, l'Angleterre est à l'origine de ce projet : pilier de la *Pax britannica* issue des traités d'Utrecht, cette nouvelle monarchie vise à contrer l'Empereur Charles VI et Philippe V d'Espagne qui revendiquent l'héritage de l'ancien empire de Charles Quint.

40 AAE, CP, Sardaigne, 63, *Offre de Louis XIV au duc sur son différend avec Gênes, août 1672*, f° 53r./54v.

41 *Ibid.*, 61, *Lettre de Charles-Emmanuel II au Comte d'Olgiato, 5 septembre 1672*, f° 327r.

42 ASTo, Corte, MP, N. Genova, m. 3, fasc.9, *Patenti di Carlo Emanuele II per la sospensione d'armi, 29 ottobre 1672*.

43 AAE, CP, Sardaigne, 61, *Lettre de Servien à Pomponne, Turin, 21 novembre 1672*, f° 395r.

44 *Ibid.*, 63, *Sentence arbitrale entre le duc de Savoie et Gênes, 18 janvier 1673*, f° 236r.

45 Pour une analyse plus détaillée, voir Alexandre Ruelle, *Des Alpes à la Sardaigne en passant par la Sicile, la monarchie des Savoie à l'épreuve du jeu européen (1712-1720)*, in Andrea Merlotti, Matthew Vester, dir., *Il Potere dei Savoia. Regalità e sovranità in una monarchia composita*, Florence, Léo Olschki, (sous presse).

L'ascension d'une dynastie méditerranéenne au service de la *Pax britannica* (1712-1713)

La cession de la Sicile aux Savoie est au cœur de la recomposition territoriale en Méditerranée opérée par la *Pax britannica* après 1713. Elle arrive de façon tardive sur la table des négociations car le duc est obnubilé par le Milanais. Par ailleurs, cette île a toujours été étrangère au destin de sa famille, excepté en 1622-1624 lorsque le prince de Piémont en est devenu vice-roi et vers 1698-1700 quand Louis XIV envisageait de la confier à Victor-Amédée II pour régler la succession espagnole⁴⁶.

À l'été 1712, le sort de la Sicile est au cœur des débats lors du séjour à Paris du vicomte Bolingbroke, diplomate anglais⁴⁷. Consciente qu'elle ne peut apporter la couronne d'Espagne à son allié le duc de Savoie, Anne Stuart entend lui offrir un royaume clé à la jonction des bassins occidental et oriental de la Méditerranée pour en assurer le contrôle. Par ailleurs, cette décision contenterait les aspirations de Victor-Amédée II à la royauté. La reine impose ce choix à Louis XIV, et la convention de Paris du 21 août le confirme : il s'agit de préserver l'Italie de toute hégémonie autrichienne, l'Empereur Charles VI s'étant rendu maître de la moitié de la péninsule. L'opération est entérinée en deux temps à Utrecht : le 11 avril, l'article 5 du traité franco-piémontais reconnaît Victor-Amédée II comme roi de Sicile⁴⁸ ; puis, le 13 juillet, un second accord conclu sous l'arbitrage d'Anne Stuart amène Philippe V à céder l'île au nom de l'« équilibre de l'Europe⁴⁹ » et à en être vice-roi jusqu'à la prise de possession de l'île par la cour turinoise.

Créé de toute pièce par l'Angleterre pour conserver l'ordre européen, le Piémont-Sicile est conçu comme le pilier de la *Pax britannica* en Méditerranée mettant fin à la longue domination espagnole qui remontait au début du XVI^e siècle. Ainsi, Anne d'Angleterre préserve ses intérêts commerciaux, consolide son réseau diplomatique et fait de la Sicile piémontaise un garde-fou contre toute hégémonie rivale – l'avancée autrichienne en Italie est stoppée et l'Espagne enfermée dans la péninsule ibérique.

De son côté, Victor-Amédée II a été propulsé malgré lui en plein cœur du bassin méditerranéen : il regarde toujours vers Milan, n'accepte qu'à contre-cœur ce cadeau difficile à défendre depuis les Alpes faute de flotte de guerre.

46 En échange de Naples et de la Sicile, Victor-Amédée II céderait son duché au Grand Dauphin. Voir Carlo Contessa, *Regni di Napoli e di Sicilia nelle aspirazioni italiane (1700-1713)*, Turin, Fratelli Bocca, 1914.

47 Sur les négociations, lire le récit du conseiller piémontais du Bourg (ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 24).

48 AAE, CP, Sardaigne, 117, *Traité entre la France et le duc de Savoie, Utrecht, 11 avril 1713*, f° 27r./v.

49 ASTo, Corte, MP, N. Spagna, m. 7, fasc.34, *Traité entre Victor-Amédée et Philippe V, Utrecht, 13 juillet 1713*.

Comme le remarque du Bourg, son conseiller, cette île lointaine est vouée à demeurer un satellite anglais⁵⁰ : le maintien de son royaume dépend de la protection de la *Royal Navy*. En parallèle, il jette son dévolu sur les rivages monégasques.

La suzeraineté de Menton et Roquebrune (1712-1716)

Une autre affaire méditerranéenne de moindre envergure se profile en effet au lendemain du congrès d'Utrecht : la suzeraineté sur Menton et Roquebrune, deux petites seigneuries rattachées à Monaco et prolongeant la façade niçoise. Elles sont revendiquées au nom des hommages prêtés par les Grimaldi à la maison de Savoie entre 1448 et 1506, avant qu'ils se placent sous la protection des rois d'Espagne, puis de France.

Dès l'ouverture du congrès de La Haye en 1709, les différends entre Victor-Amédée II et son homologue monégasque arrivent à la table des négociations⁵¹. Ces dernières portent d'abord sur la fixation de la frontière entre Monaco et La Turbie, commune niçoise occupée par le prince Antoine I^{er} depuis 1705⁵². Puis, en 1712, à Utrecht, le duc de Savoie réclame la cession de la principauté, à l'exception du « Rocher » qui resterait aux Grimaldi⁵³. Face à l'opposition de Louis XIV, défenseur des intérêts monégasques, il se contenterait finalement de « la supériorité, et direct Domaine des lieux de Menon, et de Roccabruna⁵⁴ » selon les instructions données à ses plénipotentiaires. Antoine I^{er} refuse⁵⁵ et obtient gain de cause : le 11 avril 1713, l'article 9 du traité franco-piémontais d'Utrecht reporte l'affaire à un arbitrage franco-anglais ultérieur⁵⁶. La tâche s'avère difficile pour Victor-Amédée II, le prince de Monaco refusant catégoriquement de devenir son vassal⁵⁷. Tout compte fait, le 21 juin 1714, Louis XIV et Anne d'Angleterre

50 ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 24, *Lettre du marquis du Bourg à Saint Thomas, 18 octobre 1712*, p. 755-756.

51 Paul-Louis Malaussena, *Le Comté de Nice, enjeu diplomatique. Le congrès de La Haye de 1709, Nice historique*, 1988, n° 3.

52 Sur ce différend, voir Antoine Pirovano, *L'intervention de Louis XIV dans l'affaire des limites entre Monaco et La Turbie*, DES droit, Aix, 1961 ; Olivia Antoni, *Utrecht et Monaco : des clauses et des hommes ?*, in *Au cœur des Alpes, Utrecht (1713-2013)*, Actes du colloque de Jausiers, Colmars & Entraunes Septembre 2012, Puget-Rostang, Roudoule, 2013.

53 AAE, CP, Monaco, 5, *Mémoire pour le prince sur le différend des limites de Monaco, 1712*, f° 138r./v.

54 ASTo, Corte, MP, N. Francia prima add., m.1, fasc. 3, *Demandes des plénipotentiaires piémontais pour la paix, Utrecht, 5 mars 1712*.

55 AAE, MD, France, 1426, *Réponse aux demandes des plénipotentiaires savoyards, mars 1712*, f° 161r.

56 AAE, CP, Sardaigne, 117, *Traité de paix...*, *op. cit.*, f° 29v.

57 ADS, 29F 43, *Lettre de Victor-Amédée II au marquis de Lescheraines Palerme, 3 février 1714*.

lui accordent la suzeraineté sur Menton et sur les onze douzièmes du territoire de Roquebrune, en vertu des investitures prêtées par les Grimaldi à ses ancêtres⁵⁸.

Le bras de fer continue jusqu'en 1716. Le prince de Monaco refuse de prêter un hommage jugé inacceptable et envoie Jean-Henri de Lombard Gourdon à Turin pour en négocier les conditions⁵⁹. En fait, il rechigne à s'agenouiller devant le roi de Sicile. Prétextant être malade au point de ne pouvoir se rendre à Turin⁶⁰, il est investi par le biais de Gourdon en juillet et évite ainsi cette humiliation⁶¹. De son côté, Victor-Amédée II assure au comté de Nice une plus grande ouverture sur la mer même si, en réalité, sa suzeraineté sur Menton et Roquebrune ne fait pas de lui le souverain d'une principauté qui reste sous protection française jusqu'en 1815, date à laquelle s'établit enfin un protectorat sarde confirmé deux ans plus tard à Stupinigi. Au même moment, ce destin méditerranéen est remis en question.

L'échange Sicile-Sardaigne : Victor-Amédée II reste malgré lui un roi méditerranéen (1718-1720)

L'échec du Piémont-Sicile se fait vite pressentir. D'un côté, l'euphorie du couronnement de Victor-Amédée II à Palerme en décembre 1713⁶² fait place aux désillusions : son séjour s'est écourté au grand regret des Siciliens qui espéraient le garder auprès d'eux, l'administration et la fiscalité piémontaises mécontentent la noblesse de l'île⁶³. D'un autre, cette monarchie insolite est discréditée par les aléas du jeu européen : l'Espagne et l'Autriche convoitent la Sicile, tandis que la France et l'Angleterre, garantes des traités d'Utrecht, s'abstiennent de secourir Victor-Amédée II qui se retrouve malgré lui au cœur d'une guerre méditerranéenne lorsque Philippe V envahit son île au début de juillet 1718.

L'assaut espagnol est un véritable coup de tonnerre pour le Piémont-Sicile, « État failli » qu'il faut reconstruire afin de préserver l'équilibre européen face aux desseins de Philippe V. Le 2 août, la France, les Provinces-Unies et l'Autriche, réunies à Londres à l'initiative du roi George I^{er}, signent avec lui le traité de la Quadruple Alliance prévoyant l'échange de la Sicile contre la Sardaigne au profit de l'Empereur⁶⁴. Selon Lucien Bély, « les grandes puissances trouvent le

58 AAE, CP, 121, *Sentence arbitrale sur Menton et Roquebrune, 21 juin 1714*, f° 101r./v.

59 ADAM, 1E4/16, *Instruction au président de Gourdon, [après juin 1714]*.

60 ADAM, 1B 197, *Requête du Prince de Monaco à Victor-Amédée II, juillet 1716*.

61 *Ibid.*, *Décret de Victor-Amédée II pour l'hommage du prince de Monaco, Turin, 27 juillet 1716*.

62 Pour des synthèses récentes, Laurent Perrillat, dir., *Couronne royale*, Annecy, Académie salésienne, 2013.

63 Simone Candela, *I Piemontesi in Sicilia : 1713-1718*, Rome, Salvatore Sciascia, 1996.

64 ASTo, Corte, MP, N. Francia, m. 28, fasc. 9, *Traité de Londres, 2 août 1718*.

cadeau [d'Utrecht] trop beau pour un si petit prince⁶⁵ ». C'est plus exactement le moyen imaginé par l'Angleterre pour conserver un royaume insulaire piémontais au service de ses intérêts. Commence un nouveau ballet diplomatique que Victor-Amédée II conteste : dès le 7 août, il dépêche à Vienne le marquis de Saint-Thomas afin de négocier directement avec l'Empereur⁶⁶, puis il dénonce la trahison de son ancien allié anglais⁶⁷. Isolé sur la scène internationale, il adhère à contrecœur à la Quadruple Alliance le 7 novembre et prend part à la guerre contre l'Espagne, qui s'incline à son tour au printemps 1720. Le 8 août, un second traité de Londres confirme l'échange entre la Sicile et la Sardaigne conclu deux ans plus tôt : les Savoie ont toujours un rôle à jouer sur l'échiquier méditerranéen.

La Sardaigne présente les mêmes inconvénients que la Sicile pour une dynastie alpine toujours incapable de projeter sa puissance en Méditerranée. Certes, sa position renforce l'influence piémontaise dans la mer Tyrrhénienne au grand dam de Gênes, mais elle est trop éloignée du Piémont⁶⁸ – 400 kilomètres à vol d'oiseau – et son intérêt stratégique est quasi nul pour un État continental aussi distant. Elle constitue davantage un fardeau qu'un point d'appui annonçant la future conquête de l'Italie. Victor-Amédée II s'en désintéresse au point de ne jamais s'y rendre et, comme il l'écrit plus tard, c'est « avec beaucoup de regret⁶⁹ » qu'il a dû troquer sa Sicile contre cette île. D'ailleurs, en 1725 encore, il négocie avec l'Empereur pour récupérer son ancien royaume selon les lettres de Lozilière, ambassadeur français à Turin, au régent Philippe d'Orléans⁷⁰.

Au lendemain des traités d'Utrecht, la mer reste périphérique pour la monarchie de la maison de Savoie : sa couronne est méditerranéenne, mais c'est à Turin qu'elle gouverne, Cagliari étant relégué au second plan comme auparavant Palerme. La Méditerranée n'en devient pas moins un enjeu politique qu'elle ne peut plus ignorer et ce court chapitre de son épopée tyrrhénienne la convainc de s'intéresser davantage à cet espace qu'elle méconnaissait.

65 Lucien Bély, La naissance d'une nouvelle monarchie : la Savoie et la paix d'Utrecht (1713), in Laurent Perrillat, dir., *Couronne royale...*, op. cit., p. 52.

66 ASTo, Corte, MP, N. Austria, m. 11, fasc. 7, *Istruzione al San Tomaso per il suo viaggio a Vienne, 7 agosto 1718*.

67 *Ibid.* Francia, m. 28, fasc. 8, *Lettre de Victor-Amédée II aux comtes Provana et de La Perouse, Turin, 17 octobre 1718*.

68 La transmission d'un courrier entre Turin et Cagliari nécessitait d'un à deux mois (Frédéric Meyer, *La Maison de Savoie du XVI^e au XVIII^e siècle*, Chambéry, SSHA, n° 26, 2014, p. 83).

69 Un mémoire autographe de Victor-Amédée II, *Revue Internationale*, n° 4, 1883, p. 1.

70 AAE, CP, Sardaigne, 137, *Lettre de Lozilière au duc d'Orléans, Turin, 2 mai 1722*, f° 102v. ; *Ibid.*, 9 mai 1722, f° 107r./v. ; *Ibid.*, 140, *Turin, 1^{er} janvier 1724*, f° 3v. ; *Ibid.*, 141, 10 février 1725, f° 41v.

UNE PUISSANCE MARITIME EN DEVENIR (1745-1815)

Devenue royale, la maison de Savoie est en quête de puissance et la Méditerranée en serait la clé selon la logique d'Alfred Mahan : un État accompli doit maîtriser l'espace tout à la fois continental et maritime, du moins en partie, pour imposer son *leadership*⁷¹. Ainsi, Charles-Emmanuel III fait de la Ligurie une de ses priorités afin de poursuivre l'ascension de sa famille et d'ériger ses États en une véritable puissance méditerranéenne.

L'illusion de l'alliance autrichienne contre Gênes (1745-1748)

Dès 1730, les tensions avec le voisin ligure s'aggravent : Charles-Emmanuel III aide en sous-main les Corses révoltés contre Gênes⁷² et joue sur les divisions entre les élites du Ponant pour les rallier à sa cause⁷³. En outre, dès 1742, la guerre de succession d'Autriche éclatant, il se rapproche de George II d'Angleterre qui souhaite rattacher le port de Finale au Piémont pour « une communication immédiate [...] avec la mer⁷⁴ » et ainsi secourir son allié en cas d'urgence. En septembre 1743, cette décision est officialisée par l'article 10 du traité de Worms signé avec l'Impératrice-reine Marie-Thérèse⁷⁵. Elle devient le *casus belli* d'un troisième et dernier conflit avec Gênes.

Allié aux Anglo-autrichiens, Charles-Emmanuel III se lance tambour battant à la conquête de Gênes entre 1745 et 1748⁷⁶. Une grande partie de l'arrière-pays du Ponant est vite occupée, mais le littoral échappe à cette offensive pour diverses raisons. D'abord, les objectifs sont multiples : il est souvent question de s'emparer de Gênes, de Savone ou encore de Vintimille, et les généraux piémontais proposent des plans d'attaque qui ne concordent pas toujours avec ceux de leurs homologues autrichiens⁷⁷. Ensuite, les renforts franco-espagnols portent secours aux villes du littoral. En outre, préoccupée par la menace prussienne sur

71 Alfred Mahan, *The Influence of Sea Power upon History 1660-1783*, Boston, Little, Brown & Cie, 1890.

72 Paola Bianchi, Fomentare e regolare le rivolte. L'intervento sabauda nelle vicende corse durante le guerre di successione settecentesche, in Giovanni Assereto, dir., *Genova-Torino...*, op. cit., p. 237-250.

73 Andrea Lercari, Patrizi e notabili liguri fra Repubblica di Genova e Corte dei Savoia, in *Ibid.*, p. 33-56.

74 ASTo, Corte, MP, N. Austria prima add., m.3, fasc. 2, *Projet de traité à faire avec Londres et Vienne, 24 Juillet 1742*.

75 *Ibid.*, fasc. 8, *Traité de Worms, 13 septembre 1743*.

76 Sur cette guerre, Paolo Calcagno, Lo sguardo del Savoia sul Ponente ligure: la raccolta di informazioni da parte degli ufficiali sabaudi durante l'occupazione di metà Settecento (1746-1749), in Giovanni Assereto, op. cit., p. 251-270.

77 Se référer aux correspondances des cartons suivants : ASTo, Corte, MP, N. Austria, m.17-18.

ses États, l'Impératrice-reine n'envoie pas à temps les renforts promis à Worms ; Charles-Emmanuel III doit se tourner vers le roi d'Angleterre pour qu'il fasse hâter l'envoi de troupes et de subsides autrichiens⁷⁸. Enfin, les opérations se révèlent laborieuses devant Savone et Gênes en raison du renforcement des défenses et de problèmes logistiques retardant le débarquement de l'artillerie et des munitions anglaises⁷⁹. À l'été 1747, toute position est perdue dans le Ponant. En décembre, le roi de Sardaigne dépêche à Vienne le comte de la Roque afin de préparer une nouvelle expédition au printemps suivant, en avançant que la conquête de Gênes amènerait les ennemis à la table des négociations⁸⁰.

Cette campagne de 1748 n'a jamais eu lieu au grand désespoir de Charles-Emmanuel III qui, jusqu'à la fin de la guerre, sollicite le soutien autrichien pour se réengager en Ligurie. En avril, l'ouverture du congrès d'Aix-la-Chapelle enterme l'entente de Worms, ainsi que tout projet de conquête. Cependant, cette guerre n'est pas stérile, elle infléchit la politique territoriale des Savoie qui regardent désormais vers Gênes pour doter le Piémont d'une façade maritime indispensable à une puissance méditerranéenne.

L'obstacle français se renforce après 1748

Le précédent échec en Ligurie s'explique tant par le manque de soutien autrichien que par l'action de Louis XV, protecteur de la république de Gênes depuis 1745. En effet, à Aix-la-Chapelle, ce sont les plénipotentiaires français qui, pour préserver cette alliée, s'opposent aux revendications piémontaises. Cet obstacle ne décourage pas le roi de Sardaigne qui rêve alors de fonder une puissance maritime.

Dès les lendemains de la guerre, les ambitions ligures de Charles-Emmanuel III se précisent selon les papiers du marquis de Chauvelin, ambassadeur français à Turin. En juillet 1755, celui-ci soutient que le « projet favori [du roi] seroit de devenir Puissance maritime, acquérir pour cet effet des ports dans la méditerranée tels que seroient ceux de Savone et de Final⁸¹ ». Il poursuit en affirmant que Louis XV ne peut agréer à un tel dessein contraire aux intérêts de son alliée⁸². Quelques mois plus tard, un autre mémoire préconise lui aussi une opposition ferme à un agrandissement du Piémont en direction de la mer, ceci afin

78 *Lettre de Charles-Emmanuel III au chevalier Ossorio, Turin, 25 décembre 1745* in Federigo Sclopis, *Delle Relazioni Politiche tra la Dinastia di Savoia ed il Governo Britannico (1240-1815). Ricerche Storiche*, Turin, Stamperia Reale, 1853, p. 165-166.

79 ASTo, Corte, MP, N. Austria, m. 19, *Lettre de Charles-Emmanuel III au comte de Schulembourg, 28 juin 1747*.

80 *Ibid.*, *Deux instructions au comte de la Roque, Turin, 10 et 12 décembre 1747*.

81 AAE, CP, Sardaigne, 225, *Mémoire de Chauvelin, Turin, 30 juillet 1755*, f° 86v./87r.

82 *Ibid.*, f° 94r./95r.

de préserver l'équilibre italien⁸³. Ainsi, si le roi de France ménage son voisin piémontais lors de la guerre de Sept Ans afin d'éviter l'ouverture d'un front sur les Alpes, son opposition à la conquête de Gênes se renforce à partir de 1768 lorsqu'il met la main sur la Corse où l'armée génoise peine à mater la révolte de Pascal Paoli. C'est un bouleversement majeur : la France encercle plus que jamais le Piémont-Savoie – l'île n'est qu'à trente kilomètres de la Sardaigne ! – et Gênes devient une cible hors de portée, car en cas d'agression elle peut être secourue en un temps record.

La crise corse apparaît comme un ultime coup de théâtre qui rend impossible toute expansion piémontaise en direction de la mer : face à l'indifférence de l'Angleterre, Charles-Emmanuel III s'abstient de toute réaction ; puis, dans plusieurs instructions aux comtes de Viry et Scarnafis, ambassadeurs à Versailles et à Vienne, Victor-Amédée III regrette cette présence française entravant toute offensive en Ligurie⁸⁴. Ainsi, les rois de Sardaigne sont contraints de se tenir à l'écart des affaires méditerranéennes jusqu'à la fin de l'épopée napoléonienne.

De l'exil raté en Sardaigne à l'annexion de Gênes (1798-1815)

L'onde de choc de la Révolution française semble amener les Savoie à se rapprocher leur royaume : après avoir annexé la Savoie et Nice en 1792-1793, la France les oblige à renoncer au Piémont par le traité du 8 décembre 1798. Exproprié de ses possessions continentales, Charles-Emmanuel IV se réfugie d'abord en Toscane, puis arrive à Cagliari le 3 mars 1799. S'il est ravi d'avoir rencontré ses sujets sardes, il attend le secours des puissances coalisées pour retrouver ses montagnes⁸⁵, d'autant que le palais royal prend feu le soir de son arrivée⁸⁶. Ainsi, en mai, il espère profiter de l'offensive austro-russe en Piémont mais il s'installe finalement à Rome car Vienne n'accepte pas son retour : il fuit son île qui a toujours été étrangère à sa famille et qu'il ne conserve que pour garder son titre royal. De même, en juin 1802, son successeur Victor-Emmanuel I^{er} se décharge du gouvernement de la Sardaigne en nommant son frère Charles-Félix vice-roi⁸⁷ : en attendant de rentrer à Turin, il réside lui aussi à la Ville éternelle, jugée plus

83 *Ibid.*, *Mémoire sur les ouvertures de Monzone au nom du duc de Modène, octobre 1755*, f° 357r./359r.

84 ASTo, Corte, MP, N. Francia prima add., m. 2, fasc. 14, *Instructions au comte Joseph Marie de Viry envoyé à Versailles, 23 juillet 1773* ; *Ibid.*, Austria prima add., m. 11, fasc. 4, *Instructions au comte de Scarnafis envoyé à Vienne, 10 juin 1774* ; *Ibid.*, Francia, m. 47, fasc. 1, *Instructions au comte de Scarnafis envoyé à Versailles, 2 août 1777*.

85 *Ibid.*, *Lettre de Charles-Emmanuel IV au Grand-Duc de Toscane, Cagliari, 8 mars 1799*, f° 6r./v.

86 AAE, CP, Sardaigne, 281, *Nouvelles de Cagliari en Sardaigne reçues depuis Livourne, 20 mars 1799*, f° 27r.

87 *Ibid.*, [Déclaration de Victor-Emmanuel I^{er}], Cagliari, 24 juin 1802, f° 225r.

sûre, car il redoute une conspiration de ses sujets sardes⁸⁸. Aucun de ces deux rois n'a donc souhaité régner depuis la Méditerranée, d'autant que cette île si proche de la Corse française passe sous le contrôle de la *Royal Navy*.

Le 30 mai 1814, par le traité de Paris, Napoléon doit abdiquer une première fois. Victor-Emmanuel I^{er} récupère alors ses États alpins, excepté la région d'Annecy et de Chambéry laissée à la France. De retour à la *Venaria Reale*, il saisit l'occasion du congrès de Vienne pour revenir sur la scène internationale. Les affaires méditerranéennes ne l'intéressent pas au premier abord : en juin, il charge le comte de Saint-Marsan de réclamer Plaisance, Parme, Milan, mais pas les rivages du Ponant⁸⁹. Puis, en novembre, se réunit la « commission pour les affaires de Gênes » au sein de laquelle Saint-Marsan revendique la Ligurie comme condition *sine qua non* de la paix. Le roi de Sardaigne dispose du soutien de l'Angleterre qui veut faire de Gênes un port allié où sa flotte pourra stationner⁹⁰. Elle souhaite aussi agrandir le Piémont afin de faire contrepoids à la Lombardie-Vénétie autrichienne et à la France toujours menaçante. L'épisode des Cent Jours donne raison à ces revendications : le gouvernement provisoire génois installé par l'ambassadeur anglais Bentinck est désavoué par le vicomte Castelreagh, secrétaire aux Affaires étrangères à Londres⁹¹, puis l'Acte final du congrès de Vienne du 9 juin 1815 accorde à Victor-Emmanuel I^{er} la Ligurie et la flotte génoise. Le Piémont-Savoie devient enfin une puissance maritime influente grâce au contrôle de la mer Tyrrhénienne depuis Nice jusqu'à Cagliari.

CONCLUSION – UNE DYNASTIE ALPINO-MÉDITERRANÉENNE

Jusqu'au début du XIX^e siècle, les rapports entre la maison de Savoie et la Méditerranéenne sont restés lointains, ils ne semblent pas aller de soi. En témoigne le refus de Charles-Emmanuel IV et de Victor-Emmanuel I^{er} de résider à Cagliari, lui préférant Rome. Pourtant, après les montagnes et les plaines, c'est la mer que cette dynastie tente de conquérir. Certes, cet espace économique et géostratégique reste en périphérie du Piémont-Savoie incapable d'y exercer une réelle influence avant 1815, en partie à cause de ses relations conflictuelles avec la France, Gênes et Monaco. Pourtant, il fait l'objet d'une politique territoriale intermittente qui, pendant plus de quatre cent ans, de l'annexion de Nice à celle de la Ligurie, jette

88 *Ibid.*, Note annexée à la lettre de François Cacault à Talleyrand, Rome, 11 août 1802, f° 341r./342v.

89 ASTo, Corte, MP, Trattati nazionali ed esteri, m. 6, fasc. 1, *Instructions de Victor-Emmanuel I^{er} au comte Saint-Marsan*, Turin, 26 juin 1814.

90 Giovanni Cerino Badone, The Esseillon, the Alps and the Kingdom of Sardinia Great Strategy, in Stéphane Gal, Laurent Perrillat, dir., *La Maison de Savoie...*, op. cit., p. 262-264.

91 Thierry Lentz, *Le congrès de Vienne*, Paris, Perrin, 2015, p. 130, 232-233.

les bases d'une puissance maritime. Au même titre que les Alpes, son rôle dans la construction de cette monarchie devient décisif : les Savoie se tournent peu à peu vers le large, nouveau terrain de chasse depuis l'acquisition de la Sicile, puis de la Sardaigne. Leur destin méditerranéen prend alors forme car, si les montagnes constituent le cœur politique de leurs États, c'est d'une île qu'ils tiennent leur couronne royale. De façon plus générale, Nice, Menton-Roquebrune, la Sicile, la Sardaigne et la Ligurie sont autant de territoires qui fondent l'identité de cette dynastie alpino-méditerranéenne, par la suite devenue italienne.

BIOGRAPHIE

Alexandre Ruelle, docteur en histoire moderne et professeur d'histoire-géographie au lycée Alfred Kastler (Cergy), a soutenu en juin 2018 à l'Université de Cergy-Pontoise une thèse sur la construction territoriale des États de Piémont-Savoie entre 1559 et 1792. Ses travaux et communications portent sur l'histoire politique, militaire, diplomatique de la maison de Savoie et de la France. Il s'est aussi intéressé au pont François I^{er} reliant les villes de Pont-de-Beauvoisin Savoie et Isère dans le cadre de deux articles publiés dans la revue *Mnémosyne* de l'Association Mémoires des Pays du Guiers.